



Nos droits face a la police

Par **julia**, le **04/02/2009** à **13:44**

bonjour toute le monde.Je vien aujour d hui envers vous avec une incroyable histoire de mon fils qui se fait frappee,umilee,menacé par 3 policiers.Vers 7h,15 du matin mon fils sorté d immeuble pour se rendre au travail.Un policier est venu lui demander les papiers.Il na pas eu le temp de repondre car un autre policier est venu en disant "c est lui".Il l ont frappe,embarqué et frappe umilee,menacé jousq a la caserne.Il l ont garde 7-8heures en GDV,puis relachee sans aucune charge contre lui.Je reste a votre disposition pour des question,en vous remercient

Par **julia**, le **04/02/2009** à **13:50**

j ai coupé mon post car je dispose pas de place pour en finir.Suite a cet episode mon fils a porté plainte.La question est que faute d argent on se permet pas un avocat.Puis-je le représenter en justice,sachant que je suis sa mere,et que j ai pas d etude en droit?Je vous remercie pour vos reponses

Par **frog**, le **04/02/2009** à **14:13**

[citation]Il l ont frappe,embarqué et frappe umilee,menacé jousq a la caserne.Il l ont garde 7-8heures en GDV,puis relachee sans aucune charge contre lui[/citation]rnrnDonc d'après vos dire, des policiers auraient procédé à une interpellation avec usage de la force alors que votre fils ne présentait *aucune* résistance ? Si c'est le cas, cela relève effectivement d'un comportement anormal, en supposant que ce que vous entendez par "frapper" ne soit pas

l'usage de techniques d'interpellation visant l'immobilisation de la personne en cause, avec éventuellement l'usage de la stricte force nécessaire.rnrnAussi, si votre fils a été humilié et menacé, cela semble difficile à expliquer, surtout s'il a gardé son calme et n'a lui pas eu de propos déplacés. Si les faits sont avérés, cela est choquant et surtout peu représentatif de l'action policière en temps normal. En ce qui me concerne, je n'ai jamais eu à subir de tels traitements lorsque je me suis laissé interpellé dans le calme, en attendant que les choses soient tirées au clair.rnrnEnfin, qu'entendez vous par "sans aucune charge contre lui" ? L'affaire a-t-elle été classée sans suite faute de preuves ou son innocence a-t-elle pu être démontrée ?rnrn[citation]faute d argent on se permet pas un avocat[/citation]rnPrenez soin de vous renseigner sur les possibilités offertes par l'aide juridictionnelle, qui justement permet aux personnes de revenu modeste de se faire rembourser les frais d'avocat dans les procédures engagées.

Par **julia**, le **04/02/2009 à 15:02**

Excuse moi si j ai fait des fautes,car je ne suis pas francaise,je vous done ma parole que tout ce que j ai dit ce la verité,rien que la verité.Mon fils n avait aucun raison de se oposer car il avait pas de raison de avoir peur de la police,en plus,il na jamais mal parlé car il parle a peine en francais.Ya une camera de surveillance qui a du filmé la scene.En plus j ai apercu la fin de la scene et sans savoir q il s agit de mon fils,j ai appelé la police en disant que j ai vu de policiers maltraiter qqun,bref,personne ne veut me croire,le bon Dieu peut etre

Par **frog**, le **04/02/2009 à 15:13**

[citation]Je vous done ma parole que tout ce que j ai dit ce la verité,rien que la verité.[/citation]rnVous avez assisté à la scène, ou vous vous en remettez aux paroles de votre fils ? Dans le second cas, je prendrais un peu de recul : Il y a une propension à déformer les faits, volontairement ou non, après une expérience traumatique.rnrnRien de plus normal de croire ses enfants sur parole, mais il y a des situations où la confiance ne fait pas tout.rnrnJe viens de relire votre message et je vois que vous avez assisté à une partie de la scène : Là encore, vous n'avez pas vu le début.rnrn[citation]Mon fils n avait aucun raison de se oposer car il avait pas de raison de avoir peur de la police[/citation]rnLa raison et les réactions sont deux choses différentes. Est-il tant surréaliste d'imaginer qu'un interpellé panique, se débatte et se rebelle lorsqu'il ne comprend pas le motif de son interpellation ? Manifestement non, car ce genre de scènes sont le quotidien des interpellations policières.rnrn[citation]bref,personne ne veut me croire[/citation]rnIl est effectivement dur de considérer comme objectif un témoignage qui n'est pas de première main, venant qui de plus est d'une personne impliquée.

Par **julia**, le **04/02/2009 à 15:23**

Merci beaucoup,maintenant je sait ce q il m attant au tribunal,mais malgré tout je continuu dy croire en justice,je ne veux pas que des autre persones soit traiter commeca,je vais lutter pour la verité,j ai confiance.